

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-117

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

Membre absent : aucun

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 33

OBJET **MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT**

La Commune d'Écully propose depuis plusieurs années des activités à destination des enfants âgés de 3 à 16 ans. En partenariat avec tous les acteurs concernés, la Ville a mis en place un accueil de loisirs organisé de la façon suivante :

- Un accueil de loisirs extrascolaire, sans hébergement, fonctionnant à la journée pendant les vacances scolaires.
- Un accueil de loisirs périscolaire, sans hébergement, fonctionnant le mercredi à la journée ou demi-journée.
- Un accueil de loisirs extrascolaire, avec hébergement, fonctionnant pendant les vacances scolaires, organisés hors de la Commune d'Écully en Centre de Vacances et en camping selon la saison.

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20231220-DELIB_2023_117-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2023

L'accueil de loisirs propose de multiples activités reconnues pour leur qualité ainsi que pour son encadrement professionnel.

Pour autant, la Commune doit faire face au contexte économique qui a évolué très défavorablement et qui impacte l'ensemble des charges du service. A cela s'ajoute l'augmentation de la restauration scolaire (+ 7,48008 % au 7/11/2023), d'une part, et des prestations de service, d'autre part.

Ayant à cœur de maintenir le niveau de qualité des prestations proposées à l'accueil de loisirs, la Ville se voit contrainte d'analyser et de repenser la tarification de l'accueil de loisirs, ce qui induit une évolution de la grille tarifaire.

Pour les activités sans hébergement (pass'sport animation, mercredi, loisirs adaptés)

TARIFS ACTUELS		
QF DES FAMILLES	Tarif journée	Tarif demi-journée (matin / repas ou repas / après-midi)
	Tarif actuel (Conseil Municipal du 21/03/2023)	Tarif actuel (Conseil Municipal du 21/03/2023)
0 à 320	8,50 €	5,50 €
321 à 550	11,00 €	7,00 €
551 à 700	14,00 €	9,00 €
701 à 850	16,00 €	10,50 €
851 à 1000	17,00 €	11,50 €
1001 à 1400	19,00 €	12,50 €
1401 à 1800	22,00 €	14,50 €
1801 à 2200	24,00 €	16,50 €
2201 à 2499	26,00 €	18,50 €
2500 à 3499	28,00 €	21,00 €
3500 et +	32,00 €	22,50 €
Non Écullois	36,00 €	24,00 €

Nouveaux tarifs proposés :

TARIFS PROPOSÉS		
QF DES FAMILLES	Tarif journée	Tarif demi-journée
	Proposition de tarification	
<400	9,00 €	4,50 €
401 à 650	12,00 €	6,00 €
651 à 900	16,00 €	8,00 €
901 à 1200	20,00 €	10,00 €
1201 à 1800	24,00 €	12,00 €
1801 à 2500	29,00 €	14,50 €
>2500	33,00 €	16,50 €
Extérieur	43,00 €	21,50 €

Une pénalité de 3 € par jour sur le tarif payé sera appliquée en cas d'absence non justifiée.

Accusé de réception en préfecture
06210031000-2023-117-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2023

Le prix du repas sera inclus à la journée et non inclus à la demi-journée (5,60 € par repas à ajouter).

Les personnes travaillant sur la Commune d'Écully bénéficient du tarif écullois.

Des réductions concernant le tarif journée et demi-journée pourront être appliquées :

- 10% pour le 2^e enfant et
- 15% pour le 3^e enfant et plus.

— — — — —

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mars 2019 déterminant les tarifs de l'accueil de loisirs ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2021 simplifiant la grille tarifaire de l'accueil de loisirs tout en élargissant les réductions accordées aux familles en fonction de leurs ressources ;

La Commission Famille, Petite enfance et Jeunesse réunie le 4 décembre 2023, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

Par 29 voix pour et 4 voix contre (groupe Ecully naturellement),

- Approuve les tarifs de l'accueil de loisirs selon la proposition ci-dessus ;
- Dit que les tarifs et les modalités s'appliqueront à partir du 17 février 2024.

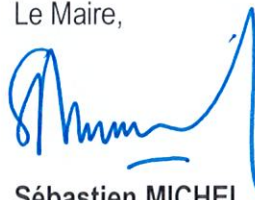
Ainsi délibéré,
A Écully, le 20 décembre 2023

La Secrétaire,



Géraldine BALLIGAND

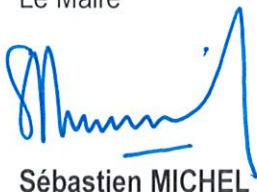
Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire

26 DEC. 2023



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20231220-DELIB_2023_117-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2023